



DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques
☎ 02 38 79 33 81

DECISION N°2025-45

Le Maire de Saint Jean de la Ruelle,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 novembre 2023 en ce qu'elle donne délégation à Monsieur le Maire pour toute la durée du mandat pour prendre toute décision sur les matières précisément définies par ladite délibération,

DECIDE

Article 1 :

- De faire don au garage solidaire Solidarauto 45 à la date du 22 mai 2025, les véhicules suivants :

Immatriculation	Marque	Type	Date mise en circulation
114 TN 45	RENAULT EXPRESS	VLP	27/03/1990
8063 XG 45	RENAULT MASTER	VLU	17/07/1998
1509 TL 45	RENAULT SUPERCINQ	VLP	28/11/1989
6355 ZT 45	PEUGEOT 107	VLP	26/04/2007
CF 160 CK	RENAULT KANGOO	VLP	29/05/2001
BB 887 TG	RENAULT KANGOO II	VLU	18/10/2010
4656 XP 45	RENAULT CLIO	VLP	26/09/2000

Article 2 : Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à :

- Madame la Préfète de la Région Centre et du Loiret,
- Monsieur le Trésorier – Service de Gestion Comptable Orléans Métropole.

Fait à Saint Jean de la Ruelle,
Le 7 mai 2025.



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle